

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR ANSELME VOIROL, DÉPUTÉ (GROUPE VERTS ET CS-POP), INTITULÉE "FONCTIONNEMENT DU PROJET #BEPOG DANS LE JURA" (N°2978)**

Les quatre cantons de l'Arc jurassien (BE, JU, NE et VD) ont lancé en 2013, au titre de la loi sur la politique régionale (LPR), le projet Valmetech, avec comme objectif la valorisation des métiers techniques en vue de contrer le manque croissant de main-d'œuvre qualifiée dans les métiers de l'industrie. Dans ce cadre, la Fondation Arc Jurassien Industrie (FAJI) a été mandatée, d'une part, pour mettre en place des mesures concrètes pour les jeunes, les écoles, les parents et les enseignant-e-s et, d'autre part, pour mettre sur pied une campagne de communication autour de ces mesures, appelée #bepog<sup>1</sup>.

Chaque canton partenaire a accès, à choix, à toute ou partie de la palette de mesures proposées, ceci afin d'agir de manière coordonnée en regard des autres actions déjà en place au niveau régional ou cantonal. Parmi ces mesures figurent des cours de robotique, des visites d'entreprises avec les élèves et les enseignant-e-s, des visites de laboratoires de fabrication (Fablab) ou encore des ateliers techniques lors des Journées Oser tous les Métiers (JOM) et Futur en Tout Genre, réservées exclusivement aux filles.

L'implantation d'imprimantes 3D dans les écoles fait également partie des offres proposées par #bepog. Destinée aux enseignant-e-s des classes de 9 à 11<sup>ème</sup> Harmos des branches de mathématique, technique et travaux manuels, cette mesure donne la possibilité de construire une imprimante 3D à partir d'un kit et de profiter de modules pédagogiques adaptés aux souhaits de l'enseignant-e. L'objectif est de pouvoir intégrer la technologie à des projets pédagogiques réalisés par les élèves et de les familiariser à ces nouveaux outils.

Le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées.

**Où en est le projet #bepog dans le Jura ?**

Le projet #bepog vivra en 2018 sa 6<sup>ème</sup> année de fonctionnement dans l'Arc jurassien. Dans le canton, il collabore avec les services impliqués dans la formation (Service de l'enseignement (SEN), Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO), Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF)) afin de promouvoir les mesures du programme.

Le déploiement des différentes actions ne se fait pas à la même vitesse dans chaque canton. Ainsi, si le canton du Jura semble être en retard concernant l'implantation des imprimantes 3D dans les écoles, il est en avance pour d'autres actions, comme la présence de fiches sur les métiers techniques au sein des offices d'orientation scolaire et professionnelle et l'organisation d'un village technique aux couleurs de #bepog lors du Salon interjurassien de la formation. De plus, le canton du Jura a été précurseur dans la mise sur pied d'ateliers scientifiques et techniques pour les jeunes de 7<sup>ème</sup> Harmos, en collaboration avec l'EPFL. Cette mesure a ensuite été ajoutée au catalogue #bepog et proposée aux autres cantons.

Les cantons partenaires ont récemment accepté de poursuivre le projet de valorisation des métiers techniques jusqu'à fin 2020. Une analyse de FAJI a permis d'identifier les mesures qui doivent être maintenues. D'autres, pour les parents par exemple, seront proposées dans le cadre du deuxième volet de Valmetech. L'offre des imprimantes 3D fait partie des mesures qui seront poursuivies.

---

<sup>1</sup> #bepog, Be Part Of the Game, [www.bepog.ch](http://www.bepog.ch)

## **Y a-t-il un projet d'implantation de ces imprimantes 3D ?**

Les prestations proposées par #bepog ont été présentées à deux reprises en conférence des directeurs des écoles secondaires (CODES). En 2015, le SEN a transmis la brochure #bepog aux écoles. Un courriel du programme a été adressé à tous les établissements scolaires en 2016. Les écoles sont donc informées de l'existence des mesures et de la possibilité de se procurer une imprimante 3D.

Le Gouvernement jurassien considère qu'il n'est pas souhaitable d'implanter du matériel sans que les enseignant-e-s en expriment le besoin et construisent des projets autour de celui-ci. Une imprimante 3D peu ou mal utilisée sera plus néfaste que profitable à l'enseignement des nouvelles technologies. C'est la raison pour laquelle le canton du Jura va proposer d'inscrire l'utilisation de ces outils dans le programme de formation continue de la HEP-BEJUNE. Il souhaite également associer les référant-e-s MITIC (Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication) à la démarche d'implantation afin de soutenir les enseignant-e-s concerné-e-s.

En plus de cet effort de formation, la promotion de cette mesure sera renforcée dans le cadre du deuxième volet du programme intercantonal Valmetech et ce dès le salon interjurassien de la formation en mars prochain à Moutier. Une information sera transmise dans le courant de l'année aux écoles, dans le cadre des Journées Oser tous les Métiers et par l'intermédiaire de la CODES. Les bonnes pratiques observées dans les autres cantons et des exemples concrets de projets réalisés avec des imprimantes 3D dans les écoles seront également mis en avant.

## **Quel est le nombre d'imprimantes 3D prévu de mettre en œuvre dans les écoles ?**

Idéalement et pour autant que les enseignant-e-s soient convaincu-e-s de la pertinence du projet, une imprimante 3D devrait être installée par établissement scolaire du niveau secondaire I, au rythme de deux par année et par canton. Pour le Jura, cela pourrait représenter huit nouvelles imprimantes 3D. Actuellement, l'école secondaire de Haute-Sorne a acquis une imprimante 3D par le biais de #bepog.

Le Gouvernement considère que l'utilisation des imprimantes 3D doit s'intégrer harmonieusement dans les programmes concernés et dans les projets que les enseignant-e-s construisent. Il souhaite que les jeunes puissent découvrir les technologies de demain et se familiariser avec la culture numérique. Il veillera à ce que l'implantation de nouveaux moyens d'enseignement se fasse en bonne intelligence avec les objectifs visés et avec les méthodes utilisées.

Delémont, le 27 février 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt